FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-020 DU 21 JANVIER 2004

portant nomination au cabinet du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2001-293 du 08 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Sur proposition du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 janvier 2003 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Cabinet du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de Cabinet : Monsieur Jean Claude HOUNMENOU

- Directeur du Centre de Promotion de l'Artisanat : Monsieur Sévérin GANDONOU

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 janvier 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de la Culture,
de l'Artisanat et du Tourisme,

Frédéric DOHOU .-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEHU 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 INTERESSES 02 JO 1.-